



ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

Portant réglementation permanente de la circulation et de la vitesse sur diverses voies communales

Le Maire de Val-et-Châtillon,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
- **VU** le Code de la Route, notamment les articles R. 411-5, R. 411-8 et R. 413-1 ;
- **VU** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (Livre I - 8e partie) ;
- **CONSIDÉRANT** la réalisation de nouveaux aménagements de sécurité (plateaux ralentisseurs, chicanes/écluses) et la nécessité de modifier les priorités et de limiter la vitesse à 30 km/h pour assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : Date d'effet

Les dispositions du présent arrêté prennent effet de manière permanente à compter du **5 octobre 2026**.

Article 2 : Limitations de vitesse à 30 km/h

La vitesse maximale autorisée de tous les véhicules est limitée à **30 km/h** sur les sections suivantes :

- **Route de Cirey :**
 - Dans le sens Val-et-Châtillon – Cirey-sur-Vezouze : depuis le carrefour Grande Rue / Rue du Morval.
 - Dans le sens Cirey-sur-Vezouze – Val-et-Châtillon : depuis la première écluse jusqu'au carrefour Grande Rue / Rue du Morval.
- **Grande Rue (secteur Mairie) :** De part et d'autre du plateau ralentisseur situé au droit de la Mairie (n° 40 Grande Rue).
- **Grande Rue (secteur Bajeu) :** De part et d'autre du plateau ralentisseur situé au droit du n° 130 Grande Rue.
- **Rue du Rayeterre :** Entre le n° 6 et le n° 29.
- **Rue Jean Mariotte :** Entre le n° 13 et le n° 21.

Article 3 : Modification des priorités de carrefours

La **Grande Rue n'est plus prioritaire** aux intersections avec les voies suivantes, selon la signalisation mise en place :

- Rue de la Basse Molière
- Rue de Petitmont
- Rue du Beau Soleil

Article 4 : Ampliation et exécution

Copie du présent arrêté sera transmise pour exécution et information à : Brigade de Gendarmerie, SDIS 54, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, Adjoints au Maire, Affichage municipal

Fait à Val-et-Châtillon, le 29/09/2026

Le Maire, Thierry CULMET